CET - 1 M
C.G. - SECTEUR
ENERGETIQUE

MRC
La Haute-Côte-Nord

CLD DE LA HAUTE-CÔTE-NORD
La force du développement local

MÉMOIRE

DÉPOSÉ À LA COMMISSION PARLEMENTAIRE SUR LA SÉCURITÉ ET L'AVENIR ÉNERGÉTIQUES DU QUÉBEC

DÉCEMBRE 2004

MRC
La Haute-Côte-Nord

CLD DE LA HAUTE-CÔTE-NORD
La force du développement local

Table des matières

Préambule	3
Description de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Côte-Nord	4
La réalité économique de la MRC de La Haute-Côte-Nord	5
Les propositions de la MRC et du CLD de La Haute-Côte-Nord	9
La préparation d'un contrat	9
Créer notre entrepreneur	10
Conclusion	13

Préambule

Le Conseil de la Municipalité Régionale de Comté et le Centre local de développement de La Haute-Côte-Nord remercient les membres de la Commission sur la sécurité et l'avenir énergétique du Québec de lui permettre de présenter sa position sur la sécurité et l'avenir énergétiques du Québec.

Ce mémoire est en fait la position de La Haute-Côte-Nord sur sa façon d'envisager un développement économique durable et ce, à partir des redevances issues de l'exploitation des ressources naturelles de son territoire.

Il se situe dans la lignée des propositions formulées par La Haute-Côte-Nord dans le cadre d'autres commissions, tels le « *Mémoire déposé à la Commission d'étude sur la maximisation des retombées économiques de l'exploitation des ressources naturelles dans les régions-ressources* » et le « *Mémoire présenté à la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise* ».

MRC
La Haute-Côte-Nord

CLD DE LA HAUTE-CÔTE-NORD
La force du développement local

La Municipalité régionale de comté de La Haute-Côte-Nord

Constituée en 1982, la MRC de La Haute-Côte-Nord regroupe, d'ouest en est, les municipalités de Sacré-Cœur, Tadoussac, Les Bergeronnes, Les Escoumins, Longue-Rive, Portneuf-sur-Mer, Forestville et Colombier ainsi que la communauté innue d'Essipit. La MRC de La Haute-Côte-Nord est la porte d'entrée de la région administrative de la Côte-Nord et notre territoire se déploie à partir du majestueux fjord du Saguenay.

La MRC couvre un vaste territoire de 12 508 km^2 dont 2 067 sont municipalisés. Les municipalités forment un ruban d'occupation sur 160 km de côte le long du littoral du fleuve Saint-Laurent et de la rivière Saguenay. La vie se déroule lentement sur notre côte depuis le début de notre histoire en 1602, année de fondation de Tadoussac par les descendants des colons d'origine européenne, et depuis plus longtemps encore pour les Innus. Aujourd'hui, les 12 894 habitants y exercent leurs activités au gré des saisons et des périodes de coupes forestières, de chasse et de pêche.

L'accès au territoire constitue une donnée prédominante de notre vie, les territoires que nous occupons et où nous puisons nos ressources s'étendant jusqu'au 50^e parallèle. 90 % de notre territoire étant sous couvert forestier, les grands espaces de l'arrière-pays, parsemés de lacs et de rivières, sont considérés comme un paradis par des milliers d'amateurs de plein-air. Il suffit d'un séjour à un citadin pour tomber en amour avec notre coin de pays et l'adopter comme lieu de vacances et parfois même, pour la vie. Ces activités récréatives, basées largement sur l'observation et la récolte de la ressource faunique, constituent d'ailleurs le moteur de l'industrie touristique régionale. L'observation des baleines, les ZECS et les pourvoiries qui parsèment le territoire sont autant d'exemples de l'ampleur de cette industrie.

Notre MRC est aussi une région-ressource, son économie reposant largement sur l'exploitation de la forêt et de la faune ainsi que sur la transformation de la matière ligneuse. Mais la MRC n'est pas riche, elle fait même partie des territoires les plus défavorisés du Québec. Le chômage et l'exode des jeunes ne font plus la manchette de nos journaux, ils sont une triste réalité de notre territoire. De faible densité, sa population est cependant heureuse d'y vivre, de continuer à y fonder ses familles et de développer ce coin de pays qui est, sans aucun doute, le plus beau du monde.

La réalité économique de la MRC de La Haute-Côte-Nord

L'économie de la MRC de La Haute-Côte-Nord repose majoritairement sur la forêt qui en est le principal moteur. L'industrie touristique de l'observation et l'exploitation de la faune et du territoire est actuellement en plein développement et la qualité des liens entre ces deux industries est donc primordiale pour l'avenir économique de nos communautés.

Au niveau de l'exploitation des ressources naturelles, l'hydroélectricité constitue une richesse dont les retombées sont rarement palpables dans notre MRC. Plusieurs rivières ont été aménagées à des fins de production hydroélectrique mais en dehors des périodes de construction, ces aménagements ne génèrent que quelques emplois. Les barrages et les centrales privés ne comptent souvent qu'un seul employé tandis que les retombées des installations d'Hydro-Québec sont un peu plus significatives. Du côté des mines, bien que le potentiel ne demande qu'à être exploité, les entreprises impliquées dans ce secteur génèrent des emplois intéressants pour la MRC. Les compagnies qui produisent de la tourbe emploient 80 personnes et celles reliées au domaine du granit, quand elles sont en opération, fournissent une contribution notable à ce chapitre.

Au-delà de cette courte présentation, il demeure que la MRC affiche toujours un taux de chômage largement supérieur au reste du Québec et que notre structure économique ne parvient pas à produire les emplois de qualité auxquels notre population serait en droit de s'attendre. De plus, notre MRC est constamment défavorisée par rapport à ses voisines étant donné les caractéristiques de son économie et de son territoire. Par exemple, on ne retrouve pas de barrage hydroélectrique majeur sur notre territoire et notre MRC ne peut donc pas bénéficier, à l'instar d'autres MRC de la Côte-Nord, du même niveau de compensation de la part d'Hydro-Québec. Il en est de même dans le cas de la foresterie et du réinvestissement dans notre milieu des redevances perçues par le gouvernement. Des efforts ont pourtant été consentis mais nous avons toujours l'impression que le développement passe le long de la 138 et qu'il va s'établir ailleurs. Le mode québécois de gestion des ressources naturelles accentue ce sentiment et nous considérons que si le gouvernement veut offrir à toutes les communautés les mêmes chances de s'épanouir et de développer leur économie, au-delà des questions traitées par cette commission, il devra faire un effort particulier en investissant les fonds nécessaires au rattrapage économique de notre MRC.

Historiquement, les régions ont toujours fourni la matière première qui était transformée dans les centres urbains. Dans notre coin de pays, ce fut l'Anglo Pulp et plus tard la Reed Paper qui ont coupé le bois accessible à partir de Forestville pour l'envoyer à Québec afin de produire du papier. La Consolidated Bathurst et d'autres faisaient de même dans les autres massifs forestiers de notre région.

La présence de grandes compagnies et de grands chantiers n'est que souvenir puisque, après avoir épuisé nos gens et nos ressources, ils ont quitté précipitamment le territoire ne laissant que chômage et désolation derrière eux. De nombreuses communautés ont d'ailleurs pris plusieurs années à se remettre des chocs vécus à ces occasions. Le gouvernement n'a rien pu faire. En fait, le système d'exploitation des ressources de l'époque lui a peut-être permis de percevoir les maigres redevances d'alors mais une fois le moment venu, il ne détenait aucun moyen pour empêcher le drame de survenir. La situation fut la même avec la construction des grands barrages d'Hydro-Québec. En fait, une fois les travaux terminés, les ouvriers qui avaient gagné d'importantes sommes d'argent se sont retrouvés sans emploi. Les grands travaux entraînent beaucoup d'activités économiques à la fois mais le retour à la normale est toujours brutal dans les régions où ont été construits les ouvrages. Certains iront jusqu'à douter des impacts réels des grands travaux.

La MRC de La Haute-Côte-Nord est une région forestière mais notre structure économique ne permet pas d'espérer un développement poussé pour répondre à nos besoins. Elle n'est pas suffisamment diversifiée, nos ressources sont exploitées selon un modèle imposé à la région et nous ne détenons pas les leviers qui nous permettraient de modifier cette situation. Bien que nous profitions de la présence d'entreprises dans notre milieu, il demeure que la richesse de notre territoire ne s'est pas transposée dans la vie quotidienne de nos communautés.

Nous savons également que le gouvernement retire depuis plusieurs années d'importants revenus de l'exploitation de nos ressources mais nous ne sommes pas convaincus que les sommes investies par le ministère des Ressources naturelles constituent un retour équitable pour notre région. Dans ce contexte, nul besoin d'expliquer longuement les raisons qui sont à la base de cette revendication quant à un partage plus équitable des redevances tirées de l'exploitation des ressources naturelles.

Dans un document intitulé « *Le secteur énergétique au Québec – Contexte, enjeux et questionnements* » le gouvernement du Québec mentionne à la page 41 qu'il :

> « ... *souhaite notamment contribuer au développement des régions par la mise en valeur des ressources énergétiques, minières, forestières, fauniques et récréatives du territoire. Il entend miser sur les activités économiques engendrées par la présence de ces ressources en régions pour y favoriser les investissements et la création d'emplois.* »

Cet objectif convient à la MRC et au CLD de La Haute-Côte-Nord, car au-delà des préceptes habituels en matière de redevances les besoins pourraient probablement être satisfaits par de l'imagination et surtout une ferme volonté de sortir des sentiers battus. À notre avis, les membres de la commission devraient conserver en mémoire que le système québécois d'exploitation des ressources naturelles a toujours favorisé les entreprises et que le développement des régions et des communautés locales n'était, au fond, qu'une résultante de l'activité de ce secteur. C'est pour cette raison que la MRC et le CLD de La Haute-Côte-Nord considèrent qu'il incombe aux membres de cette commission d'être audacieux dans les propositions qu'ils transmettront au gouvernement.

Le modèle québécois de gestion des ressources naturelles est très centralisé. La gestion des attributions d'approvisionnement forestier et du système de gestion des ressources relève entièrement de Québec, le rôle des responsables régionaux du ministère étant limité au niveau de la recommandation. Les intervenants comme les maires, les préfets ou les dirigeants d'organismes de développement économique ne sont pas associés à la décision et ils doivent faire part de leur opinion ou de leurs revendications au ministre s'ils veulent s'exprimer sur un dossier. Et, malgré leur rôle en matière de développement régional, les dirigeants locaux n'ont aucun poids dans l'attribution des ressources de leur territoire.

Nous l'avons dit précédemment, le système de gestion des ressources se préoccupe d'abord de la rentabilité des entreprises qui exploitent les ressources et les retombées économiques régionales sont en fait une résultante de ces décisions, résultante que l'on espère la plus importante possible par ailleurs. Le constat est des plus probants : les usines de

transformation sont de plus en plus grosses, elles s'automatisent davantage et demandent de moins en moins de travailleurs. Les nouveaux emplois sont souvent de moindre qualité et les entreprises indépendantes se font rares. En fait, les leaders régionaux ont l'impression que leur territoire profite moins de l'exploitation des ressources et cette réalité a engendré beaucoup de frustrations.

Les secteurs minier et énergétique sont gérés de façon tout aussi centralisée. En effet, tout est décidé à Québec dans le cas des mines et à Montréal dans le cas d'Hydro-Québec. D'ailleurs, cette société d'État constitue certainement un des exemples les plus probants de gestion centralisée, celle-ci s'étant même opposée à la volonté de certaines régions d'aménager de petites centrales privées dont les revenus auraient profité aux petites communautés. Le gouvernement avait donc un argument supplémentaire en sa faveur lorsqu'il a rendu sa décision de mettre un terme à cet engagement de la politique énergétique rendue publique il y a quelques années.

Toutefois, les besoins d'Hydro-Québec étant importants et la société d'État s'étant aperçue que le temps de la construction de grands barrages sans se soucier des réalités locales était révolu, elle vient d'adopter une nouvelle approche associant les communautés régionales à ses projets, ce qui permet un certain retour dans les régions. Les sociétés en commandite appelées SOCCOM constituent un premier effort et démontrent que dans tous les cas, la région d'où sont extraites les ressources doit obtenir une part des revenus engendrés par leur exploitation. La MRC et le CLD de La Haute-Côte-Nord considèrent que cette voie doit être davantage empruntée afin d'assurer un juste partage des revenus de l'exploitation des ressources et de donner des moyens équitables aux régions-ressources afin de favoriser leur développement.

Les propositions de la MRC et du CLD de La Haute-Côte-Nord

La démarche de la MRC et du CLD de La Haute-Côte-Nord doit être perçue en deux temps. Le premier est constitué de réflexions quant au mode québécois de gestion des ressources et le second présente les orientations de la MRC et du CLD quant à une meilleure utilisation des fonds pour diversifier notre économie.

Même si certains changements ont été apportés, le Québec devrait arrêter de réagir et devrait plutôt agir en matière de gestion des ressources naturelles. L'étude rapide des dernières années nous démontre que le gouvernement du Québec a continué de défendre un mode centralisé de gestion des ressources et que lorsqu'il modifie son approche, il répond en fait à une revendication exprimée à maintes reprises, parfois même dans un climat de crise sociale et économique.

La préparation d'un contrat

Dans un premier temps, la MRC et le CLD de La Haute-Côte-Nord demandent au gouvernement du Québec de créer une table de discussion dont le mandat sera de préparer une entente sur la gestion des ressources de notre territoire. Un peu à l'exemple de l'approche australienne, nous sommes convaincus d'être en mesure de bonifier la gestion de ce secteur et d'assurer de meilleures retombées économiques pour notre population : au-delà des discours, il serait souhaitable que le gouvernement du Québec accepte de réviser ses pratiques et constate que les régions peuvent aussi assumer leur propre développement. La création de cette table permettrait une réflexion profonde en ce sens et pourrait aboutir sur des avenues qui n'ont pas encore été explorées à ce jour.

Le mandat de cette table serait multiple. En premier lieu, elle devrait évaluer les retombées réelles des activités liées à l'exploitation des ressources sur le territoire, établir des priorités pour les accroître, élaborer des moyens d'action concrets pour concilier et harmoniser les divers intérêts et proposer un partage juste et équitable des redevances. Elle ne définirait plus la gestion en fonction des intérêts d'une seule industrie mais baserait ses choix sur les retombées réelles et les perspectives d'emplois. La table aurait aussi le devoir d'assurer le respect des droits consentis dans sa démarche.

Cette table de discussion pourrait être mise en place rapidement et son mandat devrait être complété à l'intérieur d'un délai de quelques mois. Le gouvernement pourrait être représenté par une équipe de quelques personnes provenant des ministères des Ressources naturelles, des Régions et d'Hydro-Québec auxquels se joindraient des représentants de la MRC et du CLD de La Haute-Côte-Nord. Évidemment, la composition des délégations devrait être équitable. Aussi, comme le gouvernement profite des revenus

provenant de l'exploitation des ressources, il lui reviendrait de financer le coût de fonctionnement et celui des différentes études de cette démarche.

Créer notre entrepreneur

La seconde demande de la MRC et du CLD a déjà été exprimée dans un récent mémoire de la MRC sur l'entente de principe entre les premières nations de Mamuitun et les gouvernements du Québec et du Canada présenté devant une commission parlementaire de l'Assemblée nationale. La thèse qui fut développée à cette occasion s'appuyait sur le fait que les communautés amérindiennes sont les seules entités publiques à pouvoir investir dans des activités à but lucratif. On y décrivait notamment comment Essipit avait utilisé sa capacité collective d'investissement pour développer une culture entreprenariale forte dans leur communauté et mettre sur pied un réseau d'entreprises oeuvrant dans plusieurs secteurs d'activité. Essipit a si bien réussi qu'elle est devenue un acteur économique incontournable dans notre région. Nous nous réjouissons des succès d'Essipit et nous apprécions grandement les retombées positives résultant de leur audace. Toutefois, Essipit, tout comme les entreprises en place, ne peut répondre à tous nos besoins et il est essentiel de sortir des sentiers battus pour pallier cette situation.

Le problème de La Haute-Côte-Nord se situe au niveau du manque de projets et d'entrepreneurs. S'il y a de l'argent et des programmes en quantité suffisante, il n'y a pas d'entreprise pour en profiter. Aussi, la demande de la MRC exprimée dans son mémoire autochtone est qu'on lui accorde les mêmes pouvoirs que ceux de la communauté d'Essipit pour investir directement dans le développement de son territoire. En voici un extrait :

> *« Afin d'être sur le même pied, nous demandons au gouvernement du Québec de modifier la loi pour permettre à la communauté régionale d'investir dans son développement. À l'instar de la communauté d'Essipit qui, nous le rappelons, peut être entrepreneur et investir dans des entreprises à but lucratif, la loi pourrait autoriser la MRC de La Haute-Côte-Nord à mettre en place les structures qui viendraient pallier une des carences fondamentales de notre milieu soit, la rareté des entrepreneurs. Avec une dotation de l'État qui équilibrerait les forces régionales, nous pourrions créer notre « entrepreneur », prendre*

en main notre développement et investir directement dans des secteurs de notre économie. Cette nouvelle approche pourrait se concrétiser de multiples façons. À titre d'exemple, dans la foulée du Rendez-vous national des régions, pourquoi ne pas permettre la création d'une SGF au niveau de notre territoire en collaboration avec notre CLD? Le problème est connu : le CLD dispose de budgets pour aider la réalisation de projets mais ceux-ci font cruellement défaut. Essipit a créé au fil des années un réflexe d'entrepreneurship parmi ses membres. Pourquoi ne pourrions-nous pas faire de même? »

La MRC et le CLD demandent donc aux membres de ce comité d'inscrire dans leur rapport que nous désirons obtenir ce pouvoir d'intervention ainsi que des sommes qui proviendraient des redevances pour les investir dans la mise en place de ce que nous appelons notre entrepreneur. Voici quelques principes qui seraient à la base de notre projet et qui vous permettront de constater que nous désirons créer notre propre développement.

- La MRC et le CLD créeraient un fonds pour financer les projets de développement. Le financement de ce fonds proviendrait des retours versés par le gouvernement en contrepartie de l'exploitation des ressources du territoire de La Haute-Côte-Nord;

- La MRC et le CLD mettraient en place un conseil d'administration pour la gestion du fonds;

- La corporation de développement qui serait créée aurait comme mandat de voir à la croissance d'entreprises existantes dans lesquelles elle pourrait investir ou simplement acheter. Elle pourrait aussi établir des partenariats avec des entreprises existantes dont celles de la communauté d'Essipit;

- La corporation de développement pourrait établir des partenariats avec des sociétés d'État afin de profiter de leur expertise et de leur capacité d'investissement;

- La corporation de développement pourrait fonder des entreprises dans des secteurs d'activité qui mettraient en valeur les ressources du territoire;

- La corporation de développement fonctionnerait comme toute entreprise privée et devrait faire des profits;

- Les dirigeants de la corporation de développement rendraient des comptes à l'assemblée des actionnaires qui serait composée de représentants de la MRC, du CLD ainsi que de toute autre organisation publique associée à la démarche;

- La corporation de développement devra mettre ses entreprises en vente lorsque leur viabilité sera assurée et qu'elle aura atteint ses objectifs au niveau du rendement de ses investissements.

Conclusion

La MRC et le CLD de La Haute-Côte-Nord ont tenté de démontrer que l'exploitation des ressources a généré de l'activité économique sur notre territoire mais que les retombées auraient pu être plus importantes. Aussi, nous demandons la mise en place rapide d'un processus qui mènera à la conclusion d'une entente entre La Haute-Côte-Nord et le gouvernement afin de maximiser les retombées économiques dans nos communautés. La MRC et le CLD de La Haute-Côte-Nord demandent donc l'établissement d'un projet-pilote en ce sens sur leur territoire.

Nous avons donc exprimé notre insatisfaction quant aux retombées économiques dans notre région. Aussi, pour remédier à notre situation difficile, nous demandons de nouveaux pouvoirs nous permettant d'investir directement dans notre économie. Notre message est simple : retournez-nous une partie de ce que vous prélevez chez nous et nous créerons des entreprises et des emplois selon le modèle qui vous a été présenté dans ce mémoire. La mise en place de la corporation de développement nous permettra par ailleurs d'avoir accès aux différents programmes du gouvernement du Québec, notamment ceux prévus pour les régions-ressources, et qui ne nous sont pas accessibles étant donné que nos entreprises ne peuvent satisfaire aux critères de ces programmes nationaux. Contrairement aux déclarations de certaines politiques qui font état de programmes et de projets pour la grande région de la Côte-Nord mais qui ont peu d'impacts réels dans notre communauté, nous voulons nous prendre en main et nous sommes convaincus que la corporation de développement constituera un moyen efficace d'améliorer la réalité économique de notre

milieu. Cela peut paraître audacieux, mais il est le lot de personnes et de communautés qui ont trop vu le développement passer sans jamais s'arrêter chez elles.

La MRC et le CLD de La Haute-Côte-Nord remercient les membres de la commission de l'intérêt qu'ils ont porté à la lecture de leur mémoire.